

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

Envoyé en préfecture le 04/10/2018
Reçu en préfecture le 04/10/2018
Affiché le 04/10/18 SLO
ID : 038-213800717-20181001-D181001__2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2018
N°63/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE PREMIER OCTOBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 21 septembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Michel MENDEZ, premier adjoint, pour le Maire empêché.

PRESENTS : NIVON J., BARET E, CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGO G., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., SANCHEZ D., VITINGER A., ZANNI B.

PROCURATIONS : HAMEL E. à GALLEGO G., LEGROS N. à DIETRICH F., ZABONI S. à MENDEZ M.

ABSENTE : KOENIG S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jacques NIVON est nommé secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A L'ETAT

Madame Joëlle CERONI, adjointe à l'urbanisme, expose que dans le cadre de la réalisation d'un cheminement modes doux le long de la rue Léo Lagrange, il est proposé l'acquisition de 2 319 m² le long de la rue Léo Lagrange à l'euro symbolique.

Les parcelles impactées, propriétés du Ministère de l'équipement, du logement, des transports et des routes, DIR Centre Est, sont pour parties les parcelles **AC 176 ET AC 178** (cf plan joint).

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE le premier adjoint à signer l'acte authentique de vente portant pour partie sur les parcelles **AC 176 ET AC 178** à l'euro symbolique

DIT que les frais notariés et les frais de géomètre seront à la charge de la Commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 2 octobre 2018.

Pour le Maire empêché,
Le premier adjoint,
Michel MENDEZ

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification

